



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION D'UN TITRE DE TRANSPORT ESCAPE GAME

Société anonyme d'économie mixte locale (ci-après SAEML PAVIN SANCY) au capital de 408 420 € N° SIRET : 496 250 077 000 13 N° TVA : FR 63 496 250 077. Siège social : Rond-point des pistes – 63610 SUPER BESSE -Mail : contact@pavin-sancy.com

ARTICLE 1 : CONCEPT

Cet escape game est un concept de jeu d'évasion grandeur nature appartenant à la société SAEML PAVIN SANCY et conçu par la société ONGAME. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tout contrat de mise à disposition d'une salle de jeu conclu entre la SAEML PAVIN SANCY et les utilisateurs de la salle, lesquels seront nommés « UTILISATEURS » ; qu'ils aient réservés personnellement ou qu'ils fassent partie de l'équipe de la personne ayant effectuée la réservation, dénommée ci-après « L'acheteur ». Ces conditions s'appliquent également quel que soit le moyen de réservation, sur le site internet superbesse.com ou auprès du personnel de la SAEML PAVIN SANCY en caisse centrale. La SAEML PAVIN SANCY a le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment et sans préavis. Les conditions générales de vente sont disponibles sur notre site internet superbesse.com et peuvent être consultées librement sur simple demande auprès de la caisse centrale.

ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DU JEU

Selon le principe même du jeu, la SAEML PAVIN SANCY accorde aux utilisateurs le droit d'occuper une télécabine pour une durée maximale de 45 min (cela équivaut à 2 rotations). L'occupation de la salle a pour seul et unique but de participer à un jeu organisé par la SAEML PAVIN SANCY et qui doit être réalisé en équipe de 2 à 5 personnes maximum. Les utilisateurs acceptent que la durée de présence dans la cabine soit de 45 minutes maximum, qu'ils soient parvenus à trouver tous les indices et à résoudre toutes les énigmes ou non. Ce point relève du principe même du jeu. Si les utilisateurs ont terminé le jeu avant la fin des 45 minutes, ils acceptent de rester dans la cabine le temps restant sans que cela fasse l'objet d'un quelconque ajustement ou compensation tarifaire. L'admission au jeu est possible seulement sur présentation du e-billet reçu par mail (envoyé après le paiement à l'acheteur) ou sur présentation du billet à usage unique avec QR Code si l'achat a été effectué auprès de la caisse centrale. Une pièce d'identité pourra être demandée. Les

utilisateurs sont tenus de maintenir la cabine et l'intégralité de ses équipements (décorations, ameublement, accessoires...) en bon état et de l'utiliser conformément à l'usage autorisé. De ce fait, l'utilisateur reconnaît au contrat que toute dégradation intentionnelle ou causée par une manipulation non autorisée de la salle et de ses équipements fera l'objet d'une refacturation à hauteur des biens abîmés. Par ailleurs, l'utilisateur est tenu d'utiliser la cabine et ses équipements de sorte à n'occasionner ou risquer d'occasionner aucun dommage aux autres utilisateurs et matériels de la SAEML PAVIN SANCY. Durant toute sa présence au sein des locaux de la SAEML PAVIN SANCY, l'utilisateur s'engage à se comporter de façon respectable, à se conformer aux règles et à coopérer avec le personnel du service animation de la SAEML PAVIN SANCY. A ce titre, aucune forme de violence, qu'elle soit verbale ou physique, sous forme de harcèlement ou d'intimidation envers le personnel ne sera tolérée. La SAEML PAVIN SANCY se réserve également le droit de refuser l'accès à toute personne sous l'influence de l'alcool ou de drogues, et ce, par mesure de sécurité de la personne et de son entourage. Pour toutes les conditions mentionnées ci-dessus, l'interdiction d'accès ne donne droit à aucune indemnité ou remboursement. En raison de la nature du jeu, aucun enregistrement ne peut être effectué dans la télécabine. Ainsi, l'utilisation d'appareils d'enregistrement vidéo et/ou audio (téléphones portables, caméras, Go Pro) est formellement interdite. Toute utilisation d'appareil de ce type pourra occasionner l'arrêt complet du jeu, et ce, pour toute l'équipe. La SAEML PAVIN SANCY attend des utilisateurs du jeu de ne pas divulguer les détails du jeu de façon directe. Toute divulgation partielle ou totale violerait les intérêts commerciaux de la SAEML PAVIN SANCY.

ARTICLE 3 : TARIFS

Les tarifs indiqués lors de la commande sont en Euros. Les prestations sont facturées TTC (toutes taxes comprises). La SAEML PAVIN-SANCY se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par l'acheteur. Les produits commandés demeurent la propriété de la SAEML PAVIN-SANCY jusqu'au paiement intégral du prix.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués en devise euros.

En caisse :

- soit en espèces.
- soit par carte bancaire.
- soit par chèques vacances ANCV.
- soit par chèques vacances ANCV connect

Sur internet :

Le prix est exigible à la commande et les paiements sont effectués par carte bancaire (CB, Visa, Mastercard) via un paiement sécurisé Banque Populaire avec 3D Secure qui garantit la confidentialité des règlements ou par chèques vacances ANCV connect via un paiement sécurisé. A aucun moment l'exploitant n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. L'exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de la commande a été effectué sur son compte.

Le paiement sécurisé par carte bancaire est effectué par la Banque Populaire, le serveur de paiement sécurisé "on line" de la Banque Populaire. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat. Les commandes de produits SAEML PAVIN-SANCY payées par carte bancaire seront confirmées une fois qu'elles auront fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES

Les joueurs devront se présenter en bas de la rampe du téléphérique de la Perdrix. La présentation du e-billet pour la réservation en ligne ou du ticket à usage unique avec QR code vendu en caisse est obligatoire pour accéder à la télécabine. Tout retard sera considéré comme désistement et aucun remboursement ne sera possible.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE MODIFICATION

Toute demande de modification d'achat doit être adressée au service vente de la SAEML PAVIN-SANCY par lettre ou par e-mail à l'adresse contact@pavin-sancy.com, au maximum 48h avant la réservation choisie. La SAEML PAVIN-SANCY facturera cette modification pour un montant de 8 euros.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION D'UN TITRE DE TRANSPORT ESCAPE GAME

ARTICLE 7 : INTERRUPTION DU SERVICE

En cas d'interruption du service au moment précis de votre activité. L'acheteur peut se voir proposer un report ou un remboursement total.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, les parties s'obligent à recourir à une procédure de conciliation préalablement à toute procédure contentieuse. A défaut d'accord, le litige sera soumis au tribunal compétent. De plus, à défaut de réponse satisfaisante le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV BP 80303-75823 PARIS CEDEX 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel et ce dans un délai maximal d'un an (1 an) à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'exploitant.

ARTICLES UNIQUEMENT LIES A LA VENTE EN LIGNE

ARTICLE 16 : RESPONSABILITE

La SAEML PAVIN-SANCY n'a, pour toutes les étapes d'accès au site, du processus de commande, de la livraison ou des services postérieurs, qu'une obligation de moyens. La responsabilité de la SAEM L PAVIN-SANCY ne saurait être engagée pour tout inconvénient ou dommage inhérent à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, ou de tout fait qualifié de force majeure, conformément à la jurisprudence. La SAEM L PAVIN-SANCY ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat en cas de force majeure, perturbation ou grève totale ou partielle, notamment des services postaux ou des moyens de transport, en cas d'inondations ou d'incendies.

ARTICLE 17 : PREUVE

La fourniture du numéro de carte bancaire et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'intégralité de ladite commande conformément aux dispositions de la loi n°2000.230 du 13 mars 2000 et vaudront exigibilité des sommes engagées par la saisie des articles figurant sur le bon de commande.

ARTICLE 18 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations concernant le client, transmises lors de la commande, sont recueillies par la SAEM L PAVIN-SANCY. Conformément à l'article 34 de la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés", le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Si le client souhaite exercer son droit, il peut s'adresser par courrier à la SAEM L PAVIN-SANCY